



Problème cuisine, dédommagement financier

Par **Pk4**, le **07/10/2010 à 16:54**

Bonjour,rrnJe suis locataire d'un t1 meublé avec une kitchenette mentionnée dans le bail.
rnMes plaques ont grillées entraînant un court circuit dans la cuisine ; seul le frigo marche
encore. rnJe suis déjà depuis 3semaines sans accès à la cuisine et les travaux ne devraient
commencer, selon les dires de ma propriétaire, que dans 15jours.rnPuis-je exiger un
dédommagement financier pour ce mois passé sans plaques électriques qui, je le répète sont
mentionnées dans mon bail pour meublé?rnMerci d'avance

Par **mimi493**, le **07/10/2010 à 18:05**

Vous pouvez si le délai de réparation est déraisonnable. C'est vague, c'est à l'appréciation du
juge.rnVous devez avoir la preuve de la date à laquelle vous avez prévenu le bailleur, aussi